

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 16

OBJET :

Approbation du schéma directeur énergie (SDIE)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-40**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 14 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,**Excusés** : MM SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, AULNER Roselyne, LEFRILEUX Yves, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, FANTINI Sébastien**Procurations** : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe**Absents non excusés** : MM. TAULEMESSE Karine, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, BILANCETTI Yann,

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Vu le Code général des collectivités territoriales,**Vu** la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,**Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,**Vu** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,**Vu** le décret n° 2020-887 du 20 juillet 2020 relatif à la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire,**Vu** la délibération du 30 Janvier 2021 relative à l'engagement de la collectivité dans une démarche de performance énergétique et patrimoniale,**Vu** le rapport de présentation du Schéma Directeur Immobilier et Énergie (SDIE) élaboré en concertation avec les services et les partenaires concernés,**Considérant** l'importance d'une gestion stratégique du patrimoine immobilier de la collectivité,**Considérant** la nécessité d'inscrire cette gestion dans une démarche de sobriété énergétique, de transition écologique et d'optimisation économique,**Considérant** que le SDIE constitue un outil stratégique de pilotage permettant de planifier les investissements, les rénovations, les cessions et les usages dans une perspective de développement durable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE Le Schéma Directeur Immobilier et Énergie (SDIE) de la collectivité, tel que présenté en annexe de la présente délibération

Le SDIE servira de cadre stratégique pour la programmation des investissements, la gestion du parc immobilier et la mise en œuvre des actions en matière de performance énergétique.

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 21 MAI 2025
ID : 007-210703419-20250514-39_44_2-DE

Les services compétents sont chargés de la mise en œuvre du SDIE, de son suivi et de son actualisation périodique.
Le présent schéma pourra faire l'objet d'avenants ou de révisions, après délibération, en fonction de l'évolution des besoins, des réglementations ou des objectifs de la collectivité.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 14 mai 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

